

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 752

présenté par

M. Cinieri, M. Foulon, M. Schneider, M. Salen, Mme Louwagie, Mme Boyer, M. Fromion,  
M. Vitel, M. Sermier, Mme Dalloz et Mme Genevard

-----

**ARTICLE 5**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« ans »

insérer les mots :

« et huit mois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les experts de la petite enfance estiment que les enfants de deux ans ont des besoins spécifiques qui ne peuvent pas être pris en compte par l'école maternelle, notamment en raison des effectifs. Le manque de place en crèche ne saurait être réglé par une intégration trop précoce des enfants à l'école.